



MUNICIPALITÉ DE Saint-Valère

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) GOP 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 6 mai 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2024-05-180 / MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) – FORMATION DU COMITÉ LOCAL MADA DE SAINT-VALÈRE.**

ATTENDU QUE la MRC a reçu une réponse positive du ministère de la Santé et des Services sociaux, le 28 mars 2024, dans son projet de renouveler sa politique MADA et d'adopter un nouveau plan d'action triennal;

ATTENDU QUE 16 municipalités dont la municipalité de Saint-Valère fait partie de la démarche collective;

ATTENDU QUE la démarche MADA sera sous la coordination des agents(es) de développement des communautés de la MRC d'Arthabaska;

ATTENDU QUE l'obligation de mettre sur pied un comité local MADA dans chacune des municipalités; **ATTENDU QUE** le conseil municipal de Saint-Valère a adopté en séance extraordinaire du 21 septembre 2023 la résolution # 557-2023 nommant la conseillère Claudia Quirion à titre de personne responsable du dossier aîné pour le compte de la municipalité de Saint-Valère;

ATTENDU QUE le comité local MADA de Saint-Valère a pour mandat principal d'élaborer la politique MADA et le plan d'action qui en découle;

ATTENDU QUE toute dépenses reliées à la démarche MADA seront remboursées par la MRC sous présentation des factures et ce pour un montant maximum de 4000\$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Nadia Hébert et appuyée par la conseillère Joséane Turgeon et résolu :

- **QUE** la municipalité de Saint-Valère crée un comité local MADA dans le cadre du renouvellement de sa politique MADA;
- **QUE** ce comité est sous la coordination d'un des deux agents(es) de développement des communautés de la MRC;
- **QUE** ce comité soit composé des personnes suivantes :

a) Claudia Quirion
b) Gaston Vigneault
c) Rita Laroche
d) Arienne Cloutier
e) Annick Girouard
f) Monique Hébert
g) Karl Péguy Saint-Fort
Adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce 7 mai 2024.


Karl Peguy Saint-Fort

Directeur général et greffier-trésorier